

11
RAPPORT

**OBJET : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE PROMOTION
DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

Au regard des sollicitations reçues, la Ville de Metz propose pour l'année 2011 de soutenir trois associations de promotion du développement durable qui vont développer des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

En premier lieu, l'Institut Européen d'Ecologie (IEE), Association Loi Locale 1908 qui s'est donné comme objectif de promouvoir et de développer toute initiative visant à améliorer la qualité de vie, l'environnement et les rapports entre les hommes, les sociétés et la nature.

L'IEE assure l'animation et la promotion d'actions relatives à l'environnement : cycle de conférences et missions pédagogiques dans le domaine du développement durable.

Compte tenu des actions menées et des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville de Metz, cette association contribue au rayonnement de Metz à un niveau national, voire international.

La Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ensuite dont l'objet est de promouvoir l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique et d'œuvrer pour le développement durable par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d'éducation du plus grand nombre.

La SFE doit mener en 2011 une action pédagogique dans le domaine des plantes médicinales par le biais de conférences et de formations et une communication sur le thème des jardins.

La Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC) enfin dont l'objet consiste à mener des actions d'éducation citoyenne et populaire auprès du grand public et de coordonner un réseau permettant la mutualisation des associations membres (12 associations membres).

La MAEC souhaite développer en 2011 à Metz, un centre de ressources dans le domaine de l'écologie et de la citoyenneté et organiser des projections et débats citoyens ainsi que des actions pédagogiques.

Ces trois associations ont leur siège au Cloître des Récollets à Metz.

Au titre de l'année 2011, une somme globale de 65 000 Euros a été inscrite au budget primitif de la Ville et il est demandé au Conseil Municipal :

- d'allouer et de verser une subvention de 50 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) et de donner son accord à la signature de la convention d'objectifs et de moyens correspondante ;
- de verser une subvention de 10 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
- de verser une subvention de 5 000 euros à la Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC).

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal,
Les commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

CONSIDERANT qu'au regard des sollicitations reçues, la Ville de Metz propose pour l'année 2011 de soutenir trois associations de promotion du développement durable qui vont développer des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

CONSIDERANT que l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) va assurer l'animation et la promotion d'actions relatives à l'environnement - cycle de conférences et missions pédagogiques - dans le domaine du développement durable.

CONSIDERANT que la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) doit mener en 2011 une action pédagogique dans le domaine des plantes médicinales par le biais de conférences et de formations et d'une communication sur le thème des jardins.

CONSIDERANT que la Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes (MAEC) souhaite développer à Metz en 2011 un centre de ressources dans le domaine de l'écologie et de la citoyenneté et organiser des projections et débats citoyens ainsi que des actions pédagogiques,

DECIDE :

- d'allouer et de verser une subvention de 50 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) ;
- de verser une subvention de 10 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
- de verser une subvention de 5 000 euros à la Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut Européen d'Ecologie, ainsi que tout document afférent à cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS